

## REGLEMENT FINANCIER

## Version 01.06.2024

#### Table des matières

Généralités	p. 2
Indemnités annuelles	p. 3/4
Comité cantonal, commission de contrôle de gestion	p. 5
Divisions, commissions spéciales	p. 6
Juges, arbitres, concours, divers	p. 7
Formation, amendes	p. 8
Championnats suisses / romands	p. 9
Récompenses / cadeaux	p. 10
Ecoles, GA, GR, TRA, GAC – Centres cantonaux / régionaux	p. 11

Va à : Comité cantonal, commission de contrôle de gestion, divisions, commissions, commissions spéciales, site internet.

## REGLEMENT FINANCIER

### **GENERALITES**

- Tous les décomptes, factures et notes de frais doivent être visés et transmis par les responsables de commission au responsable de la division concernée, qui fera suivre pour paiement à la division « Finances » au plus tard 45 jours après l'événement.
- Les notes de frais doivent être adressées au plus tard le 15 décembre de l'année en cours, au responsable de la division ; passé le 15 janvier, aucune note de frais ne sera remboursée.
- Les décomptes pour les Championnats Suisses doivent être envoyés immédiatement après la manifestation au responsable de la division concernée qui fera suivre pour paiement à la division « Finances ».

#### **DEPLACEMENTS**

## Déplacements dans le canton de Genève

Par les transports publics : Remboursement des frais effectifs

**En voiture :** CHF 0.70 le km

**Frais de parking :** remboursement des frais sur présentation d'un justificatif ou par

validation du responsable de division (si parking obligatoire).

#### Déplacements hors du canton de Genève

Par les transports publics (train, bus): Remboursement des frais effectifs selon point 1

et 2 ci-dessous

Lorsqu'un membre des comités administratifs ou techniques prévoit plusieurs déplacements en Suisse durant l'année gymnique, envisager avec l'accord du responsable de la division concernée l'achat d'un abonnement annuel CFF ½ tarif (remboursé par l'AGG).

- 1. Carte journalière vendue par les communes, ou prix en CHF d'un billet CFF aller-retour 2<sup>ème</sup> classe ou carte journalière CFF ou ½ tarif.
- 2. Si l'abonnement annuel CFF  $\frac{1}{2}$  tarif est payé par l'AGG, prix en CHF du billet CFF  $\frac{1}{2}$  tarif en  $2^{\text{ème}}$  classe.
- 3. En voiture privée : CHF 0.70 par km : sur la base du site «Google Maps», mais au maximum le prix du billet CFF en 2ème classe. En cas de multiples voyageurs on indemnise le chauffeur, sauf cas exceptionnel à soumettre préalablement au CC.

#### **FRAIS**

Remboursés aux membres des divisions et commissions :

- Affranchissements, photocopies, fournitures de bureau : sur présentation des justificatifs.
- Finance d'inscription aux cours de formation FIG, FSG, URG, AGG et J+S.

## REGLEMENT FINANCIER

## **INDEMNITES ANNUELLES**

Pour postes à responsabilités

COMITE CANTONAL		5'500.00
Présidence	1'000.00	
Vice-présidence	750.00	
Responsable division technique sport de masse (DTM)	750.00	
Responsable division technique sport élite (DTE)	750.00	
Responsable division finances (DF)	750.00	
Secrétaire cantonal	750.00	
Responsable division information (DI)	750.00	
Secrétaire PV du comité cantonal	0.00 Voir page 5	
AUTRES INSTANCES		500.00
Responsable commission de contrôle de gestion (CCG)	200.00	
Présidence Fonds Cantonal	100.00	
Banneret Cantonal	200.00	
DIVISION FINANCES		2'000.00
Responsable trésorerie centrale	500.00	
Trésorière centrale adjointe	250.00	
Responsable états	250.00	
Responsable fichier FSG admin.	250.00	
Responsable demandes subv. Aide au Sport + VDG + FI)	250.00	
Responsable demande subv. Fonds Inaliénables	250.00	
Responsable salaires	250.00	
DIVISION INFORMATION		2'250.00
Responsable trésorerie	250.00	
Responsable fichiers d'adresses	250.00	
Responsable annuaire	250.00	
Responsable site internet	250.00	
Responsable courrier cantonal	250.00	
Responsable journal "La Gymnastique Genevoise"	250.00	
Responsable stand information	250.00	
Responsable archives	250.00	
Responsable sponsoring	250.00	

## REGLEMENT FINANCIER

## **INDEMNITES ANNUELLES**

Pour postes à responsabilités

## **DIVISIONS TECHNIQUES**

**TOTAL** 

4'450.00

14'700.00

Technique sport de masse (DTM)	2'200.00
Responsable trésorerie	250.00
Responsable parents-enfants	250.00
Responsable gym enfantine	250.00
Responsable jeunes gymnastes	250.00
Responsable actifs/actives	100.00
Responsable jeux	100.00
Responsable gymnastique sport des adultes	250.00
Responsable agrès	250.00
Responsable athlétisme	250.00
Responsable gymnastique et danse	250.00
Technique sport élite (DTE)	2'250.00
Responsable trésorerie	250.00
Responsable trésorerie école et centre GA	250.00
Responsable trésorerie école GR	250.00
Responsable trésorerie école et centre TRA	250.00
Responsable trésorerie école GAC	250.00
Responsable gymnastique artistique	250.00
Responsable gymnastique acrobatique	250.00
Responsable gymnastique rythmique	250.00
Responsable trampoline	250.00

## REGLEMENT FINANCIER

## **COMITE CANTONAL**

		<u>Déplacement</u>	Ind	<u>emnité</u>
•	Séance de travail (jusqu'à 2 heures), CDS et AD AGG, y compris secrétaire PV	non	CHF	20,00
	Par heure supplémentaire commencée		CHF	5,00
•	Délégation officielle dans le canton à : - une assemblée, une manifestation, soirée, cours, visite + Rbt des frais de représentation jusqu'à CHF 30,00	oui	CHF	0,00
•	Délégation officielle hors du canton à : - une assemblée romande ou fédérale CDA* et AD FSG* - une manifestation sportive romande ou fédérale + Rbt des frais de représentation jusqu'à CHF 30,00	, etc. <b>oui</b> par jour <b>oui</b>	CHF CHF	30,00 0,00
•	Cours de formation FSG*, URG*, AGG (administratif ou autre + Rbt de la finance d'inscription (justificatif)	e) <b>oui</b>	CHF	0,00
•	Autres cours hors FSG, URG, AGG (participation selon décision du CC)	éventuellement	CHF	0,00
•	Déplacement à un rendez-vous ou à un entretien	non	CHF	0,00
•	Repas annuel <b>CHF 80,00</b> (contribution par personne et par année avec justificatif)	non	CHF	0,00
•	Voyage de fin de législature CHF 100,00 (contribution par personne et par année avec justificatif)	non	CHF	0,00

**Note**: \* Les déplacements, repas, logements non pris en charge par la FSG ou l'URG le seront par l'AGG.

#### Frais remboursés aux membres du CC

• Affranchissements, photocopies, fournitures de bureau, etc. (justificatifs)

## **COMMISSION DE CONTRÔLE DE GESTION**

•	Par heure supplémentaire commencée	non non	CHF	20,00 5,00
•	Frais remboursés voir page 2			
•	Repas annuel <b>CHF 50,00</b> (contribution par personne et par année, avec justificatif)	non	CHF	0,00

## REGLEMENT FINANCIER

## **DIVISIONS, COMMISSIONS, COMMISSIONS SPECIALES**

	<u> </u>	<u>Déplaceme</u>	<u>nt</u>	<u>Ind</u>	<u>emnité</u>
•	Séance de divisions, de commissions et de com. spéciales - Membre d'une division ou d'une commission (jusqu'à 2 heures, y compris secrétaire et tréso - par heure supplémentaire commencée	non		CHF	20,00 5,00
•	Inspection / visite de cours, de sociétés, de manifestations + Rbt des frais de représentation (justificatif) jusqu'à CHF 30,00	oui		CHF	0,00
•	Cours cantonaux : (aucune indemnité pour cours J + S)  - Directeur de cours (en plus des heures d'enseignement)  - Formateurs  - Collaborateurs extérieurs (selon décision du CC)	non non éventueller	1 heure		10,00 25,00 ellement
•	Entraîneurs (voir règlement Ecoles/Centres GA / GR / TRA, page 11)	)			
•	Entraînements spécifiques CS par équipe agrès (un moniteur par entraînement)	non	1 heure	CHF	10,00
•	Cours centraux, experts, spéciaux, conférences URG*, FS	G* oui	par jour	CHF	30,00
•	Cours de formation AGG, URG*, FSG*, Congrès FSG*, J+ (administratifs, techniciens) :	S			
	<ul> <li>Membre d'une division ou d'une commission</li> <li>Rbt de la finance d'inscription (justificatif)</li> </ul>	oui		CHF	0,00
•	Autres cours hors AGG, URG, FSG, J+S (participation selon décision du CC)	éventueller	nent	CHF	0,00
•	Délégation à une assemblée romande ou fédérale	oui	par jour	CHF	30,00
•	Déplacement à un rendez-vous ou à un entretien	non		CHF	0,00
•	Repas annuel <b>CHF 50,00</b> (Contribution par personne et par année, y compris présidence AGG su invitation, avec justificatif)	<b>non</b> r		CHF	0,00
•	Stand information de la DI, (personnes présentes, par manifestati	on) <b>oui</b>	½ jour	CHF	10,00
•	Responsable presse / photos / vidéo (par manifestation)	oui	½ jour	CHF	10,00

<sup>\*</sup> Les déplacements, repas supplémentaires jusqu'à **CHF 25,00**, logements non pris en charge par la FSG ou l'URG le seront par l'AGG sur présentation du justificatif

Note: Les frais administratifs pour les manifestations sont à facturer à l'organisateur.

Frais remboursés voir page 2

## REGLEMENT FINANCIER

## **JUGES, ARBITRES, CONCOURS**

		<u>Déplacement</u>	<u>Inc</u>	<u>lemnité</u>
<u>Cc</u>	oncours, meetings, matchs officiels AGG			
•	Juges Artistique – Agrès – GAC, (brevetés / formés)  1 tournus, juge non breveté  1 tournus, juge breveté  2 tournus, "  3 tournus, "  4 tournus ou plus, juge breveté	non non non non	CHF CHF CHF CHF	8,00 10,00 20,00 30,00 40,00
•	Juges Athlétisme - GR – G&D – TRA, (brevetés / formés) ½ journée 1 jour	non non	CHF CHF	20,00 40,00
•	Juges (brevetés / formés) venant d'autres cantons Par concours	oui jusqu'à Fr 500,0	comme c	i-dessus
•	Arbitres Volley-ball (brevetés / formés)  Tournois: par match Championnats: par match (payable en fin de saison)	non non	CHF CHF	8,00 15,00
•	Responsable de commission et/ou chef de concours (pour toutes les manifestations AGG)	non	par jour CHF	50,00
•	Responsable des juges	non	par jour CHF	50,00
•	Bureau des calculs (si organisé par une commission) (2 personnes maximum)	non	par jour CHF	50,00
•	Frais remboursés voir page 2			
<u>UF</u>	RG, FSG			
•	Manifestation URG, FSG (CS finale) pour juger ou arbitrer	non	par jour CHF	40,00

Note: Pas d'indemnité lors des fêtes romandes, fêtes fédérales. Les commissaires ne sont pas défrayés par l'AGG.

## REGLEMENT FINANCIER

## **FORMATION, AMENDES**

## **Formation**

Finances d'inscription		A payer par les se partici	ociétés / pant(e)s
•	SAM (sensibilisation à l'activité de moniteur), (2 jours, matériel didactique et repas inclus)  Non membre AGG/FSG	CHF CHF	150,00 300,00
•	Cours de base organisé par l'AGG (3 x 2 jours, matériel didactique + location de salle inclus)  Non membre AGG/FSG	CHF CHF	500,00 750,00
•	Cours de perfectionnement organisé par l'AGG Non membre AGG/FSG	CHF CHF	0,00 100,00
•	Cours spéciaux, cours administratifs	de cas	s en cas
•	Cours de formation URG, FSG, J+S		oui

#### **Amendes**

## **Amendes pour cours AGG**

- Pour toute personne inscrite à un cours AGG cité ci-dessus, absente sans juste motif, le montant de la finance d'inscription
- Pour toute personne inscrite à un cours AGG cité ci-dessus, absente avec juste motif, le 50% de la finance d'inscription

#### Amendes pour assemblées

•	CDS, AD (Conférence des Dirigeants de Sociétés, Assemblée des Délégués)		
	par société non représentée (excusée)	CHF	150,00
	par société non représentée (non excusée)	CHF	300,00
•	Frais de rappel pour amendes	CHF	10,00

## Amendes pour cotisations impayées

• 1er rappel CHF 10.00, 2ème rappel CHF 50.00, 3ème rappel CHF 100.00

## REGLEMENT FINANCIER

## **CHAMPIONNATS SUISSES / ROMANDS**

L'AGG participe aux frais d'inscription à hauteur de

- CHF 50.- par gymnaste individuel, duo, trio, quatuor
- CHF 250.- par groupe dès 5 gymnastes
  - aux finales des championnats suisses (individuel, équipes et représentation cantonale)
  - aux championnats romands équipes (sélection cantonale)
  - aux championnats suisses de gymnastique de société (groupe cantonal ou sociétés)

Les sociétés qui participent à une des manifestations citées ci-dessus doivent envoyer immédiatement après la manifestation au responsable de la commission technique concernée :

- un décompte accompagné des justificatifs tels que formulaires d'inscription, justificatifs de paiement, liste de résultats
- un QR-facture ou les références bancaires de la société pour le remboursement

Après vérification, le décompte est visé et transmis par le responsable de la commission au responsable de la division concernée qui fera suivre pour paiement à la division « Finances ».

Aucune subvention n'est allouée par l'AGG pour les journées suisses (tests GR, Gym + Danse), les journées fédérales (GAM/GAF), les championnats romands individuels et pour l'organisation de concours.

## REGLEMENT FINANCIER

## **CONCOURS/STAGES A L'ETRANGER**

Ces manifestations sont destinées uniquement aux gymnastes membres des centres cantonaux. Une subvention éventuelle de l'AGG pour ces manifestations doit être demandée au préalable au Comité Cantonal sur présentation d'un budget au moins 2 mois avant la manifestation. Le soutien de l'AGG sera donné de manière unique et sans engagement pour le futur.

Aucune subvention n'est allouée par l'AGG pour les journées suisses (Gym + Danse), les journées fédérales (GAM/GAF), les championnats romands individuels.

## ORGANISATION DE CONCOURS

Aucune subvention n'est allouée par l'AGG pour l'organisation de concours. En cas de demande de soutien exceptionnel de l'AGG, un budget devra être soumis au CC au moins 2 mois avant la manifestation. Le soutien de l'AGG sera donné de manière unique et sans engagement pour le futur.

En cas de subvention de l'AGG, les comptes définitifs de la manifestation seront fournis au CC dans un délai raisonnable et en cas de bénéfice celui-ci reviendra, à hauteur de la subvention, à l'AGG.

## REGLEMENT FINANCIER

## **RECOMPENSES / CADEAUX**

### Médaillé(e) championnat d'Europe, champ. du monde, JO

de cas en cas

#### Médaillé(e) individuel(le) ou équipe (2 à 6 gym.) des championnats suisses avec qualification

• Valeur : or CHF 50,00 / argent CHF 40,00 / bronze CHF 30,00 (bon + diplôme)

## Médaillé(e) individuel(le) ou équipe (2 à 6 gym.) des championnats suisses sans qualification

Valeur : or CHF 40,00 / argent CHF 30,00 / bronze CHF 20,00 (bon + diplôme)

### Médaillé(e) ensemble ou groupe (dès 5 gym.) aux championnats suisses (bon + diplôme)

• Valeur pour le groupe : or CHF 300,00 / argent CHF 200,00 / bronze CHF 100,00

#### Monitrice/moniteur (cadeau ou bon + diplôme)

• 10 ans CHF 50,00 / 20 ans CHF 100,00 / 30 ans CHF 150,00 / 40 ans CHF 200,00 / 50 ans CHF 250,00

#### <u>Présidente/président de société</u> (cadeau ou bon + diplôme)

• 10 ans CHF 50,00 / 20 ans CHF 100,00 / 30 ans CHF 150,00 / 40 ans CHF 200,00 / 50 ans CHF 250,00

## Resp. commission/trésorier de division/entraîneur écoles/centres (bon + diplôme)

• 10 ans CHF 50,00 20 ans CHF 100,00 30 ans CHF 150,00

#### <u>Juges, membres de commission</u> (bon + diplôme)

• 10 ans CHF 30,00 20 ans CHF 50,00 30 ans CHF 80,00

#### Membre comité cantonal

• 10 ans CHF 100,00 20 ans CHF 200,00

<u>Départ membre comité cantonal</u>

CHF 50,00 à 200,00

<u>Départ d'un membre de division/entraîneur écoles/centres</u>

CHF 50,00 à 100,00

<u>Départ juge, membre de commission</u> (dans la commission) jusqu'à CHF 50,00

Société méritante (plateau 25 cm Ø) CHF 200,00 + gravure

Honoraire cantonal (vitrail 20 x 24 cm ou autre)

#### Naissance, mariage

Membre CC et division
 CHF 100,00

#### **Décès**

Membre honoraire, membre du CC don jusqu'à CHF 150,00 + annonce ou fleurs + annonce

Membre sortant du cadre national juniors/élite (bon d'achat) CHF 100,00

Honoraire URG CHF 50.00

Epingle du mérite FSG CHF 100.00

<u>Distinction honorifique FSG</u> (\*) participation à la réception à Genève + cadeau CHF 150,00

Honoraire FSG (\*) participation à la réception à Genève + cadeau CHF 300,00

#### <u>Autres</u>

Concierge, médecin, juriste (bon d'achat), par an jusqu'à
 Cadeaux occasionnels, exceptionnels jusqu'à
 CHF 100,00
 CHF 150,00

(\*) Invitations : CC, responsables commissions techniques, société du lauréat avec délégation, présidences des sociétés et associations spécialisées avec bannières, honoraires fédéraux et cantonaux

Valable dès le 1er juin 2024

Edition 01.06.2024

Modification adoptée par le Comité Cantonal dans sa séance du 22.05.2024

## REGLEMENT FINANCIER

## ECOLES, ACADEMIES GA, GR, TRA, GAC CENTRES CANTONAUX / REGIONAUX

## Les entraîneurs salariés sont sous contrat

# Entraîneurs (non salariés)Indemnité horaire(Les charges sociales légales sont à charge des entraîneurs)CHF 10,00Sans brevetCHF 15,00Moniteur J+SCours de baseCHF 15,00Dès 5 ans d'expérience et formation continue (CP ou brevet)CHF 20,00

(Indemnité proposée selon prestations et capacités dans les limites ci-dessus et selon possibilités financières par le responsable de l'école, académie, centre au responsable de la commission)

Entraîneur FSG 3, entraîneur national ou entraîneur étranger avec licence, entraîneur professionnel avec licence. (A discuter de cas en cas, selon possibilités financières **et décision du CC**)

Pour les autres reconnaissances ou qualifications comme ci-dessus, mêmes tarifs que les entraîneurs GA, GR, TRA et GAC.

#### **Danse**

Professeur avec licence. (A discuter de cas en cas, selon possibilités financières)

Pour les autres reconnaissances ou qualifications : comme ci-dessus, mêmes tarifs que les entraîneurs.

Chaque engagement doit être discuté avec le responsable DTE puis approuvé par le CC. Le tarif des indemnités est fixé d'entente avec le responsable de la DTE et le CC.

#### **Encadrement pendant les compétitions** (hors Genève, uniquement en Suisse)

**Pour les entraîneurs salariés** (encadrement pendant les compétitions compris dans leur temps de travail). Déplacement, voir page 2, logement frais effectif mais max 100.-/nuit et repas CHF 25,00 par jour sans justificatif, au frais de l'AGG.

**Pour les autres entraîneurs/moniteurs** des écoles, académies, centres qui sont délégués : indemnité CHF 25,00 par jour, CHF 15,00 ½ journée. Déplacement, logement et repas comme cidessus.

#### Séances (avec entraîneurs ou avec direction administrative, écoles, académies, centres)

Pour les entraîneurs salariés (séances comprises dans leur temps de travail).

**Pour les autres entraîneurs/moniteurs** des écoles, académies, centres : CHF 20,00 jusqu'à 2 heures + CHF 5,00 par heure supplémentaire commencée.

## <u>Déplacements dans un centre fédéral</u> (par exemple Macolin)

Les frais de déplacement (dans un centre fédéral) des gymnastes des écoles, académies, centres GA, GR, TRA et GAC (non membre d'un cadre national) sont pris en charge par l'AGG sur présentation d'une note de frais (voir page 2).